

RÈGLEMENT

À sa séance du 12 avril 2016, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement CA-24-255 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) afin d'apporter des ajustements qui reflètent les nouvelles réalités en matière d'occupation du domaine public et de la gestion et contrôle que l'arrondissement en fait sur celui-ci.

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 485, P-1, o. 440, P-12.2, o. 75 et C-4.1, o. 159 relatives à la piétonnisation de la place D'Youville Est, entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville Est, du 13 mai au 13 septembre 2016;
- B-3, o. 486, P-1, o. 443 et CA-24-085, o. 66 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2^e partie, B);
- B-3, o. 487, P-1, o. 444, CA-24-285, o. 67 et 01-282, o. 165 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 3^e partie C);
- B-3, o. 488, P-1, o. 447, 01-282, o. 166 et V-1, o. 24 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 3^e partie, A);
- B-3, o. 489, P-12.2, o. 81 et CA-24-085, o. 70 relatives à la tenue des promotions commerciales organisées par les Sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2016;
- B-3, o. 490, P-1, o. 449, P-12.2, o. 82, CA-24-085, o. 71 et 01-282, o. 167 relatives à la tenue de l'événement Anachronik organisé par la Société de développement commercial du Quartier latin, du 5 au 7 mai 2016;
- P-1, o. 438, P-12.2, o.73, CA-24-085, o. 64 et C-4.1, o. 157 relatives à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du 2 mai au 30 septembre 2016;
- P-1, o. 439, P-12.2, o. 74 et C-4.1, o.158 relatives à la piétonnisation de l'avenue du Musée entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du 16 mai au 31 octobre 2016;
- P-1, o. 441, P-12.2, o. 76, CA-24-085, o. 65 et C-4.1, o. 160 relatives à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du 2 mai au 8 septembre 2016;
- P-1, o. 442, P-12.2, o. 77 et C-4.1, o. 161 relatives à la piétonnisation de la portion est de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, du 19 mai au 15 septembre 2016;
- P-1, o. 445, P-12.2, o. 79 et C-4.1, o. 162 relatives à la piétonnisation de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du 11 mai au 11 octobre 2016;
- P-1, o. 446 et CA-24-085, o. 68 autorisant la vente de produits dérivés et de services en lien avec le bien-être ou les activités de promotion organisée par le Musée McCord avec ses partenaires ou ses fournisseurs, sur la rue Victoria du 21 mai au 2 octobre 2016;
- P-1, o. 448, P-12.2, o. 80 et C-4.1, o. 163 relatives à la piétonnisation de la Place Jacques-Cartier, du 1^{er} avril au 31 octobre 2016;
- P-12.2, o. 78 autorisant le marquage sur le trottoir pour les sites de cuisine de rue;
- CA-24-085, o. 69 permettant l'exploitation de 2 kiosques d'information touristique ambulants dans le Vieux-Montréal;
- CA-24-085, o. 72 permettant la sollicitation et la distribution de matériel sur certains emplacements du domaine public dans le cadre du projet Roulo-Boulo;
- 01-282, o. 164 permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunitaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes »;
- 15-039, o. 5 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres des sites du Quartier de la santé et du Musée McCord;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1) et la cuisine de rue (15-039).

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 16 avril 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie